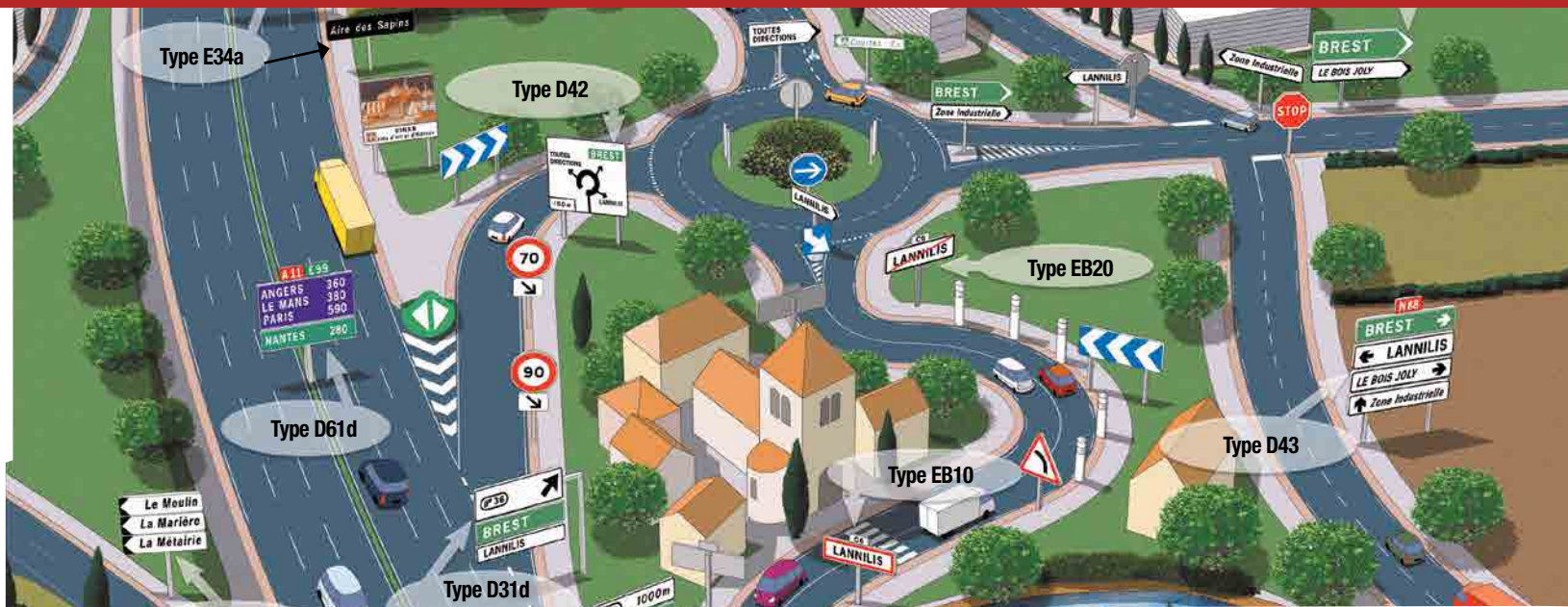


La norme et la réglementation Française



LA CERTIFICATION CE + NF

Une obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2013

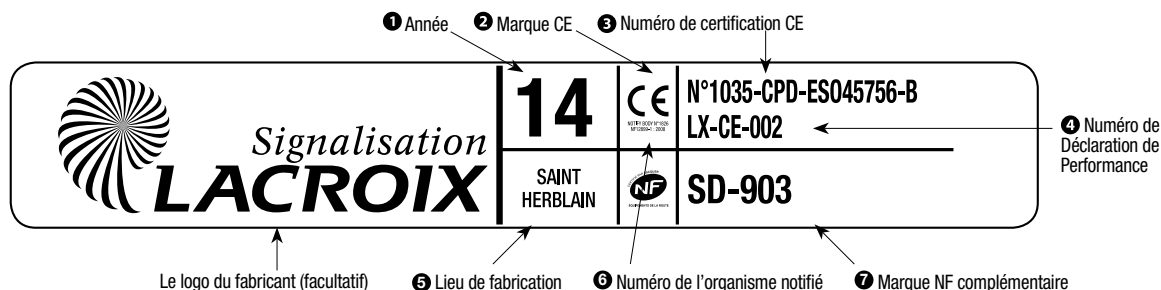
« Les panneaux de signalisation routière permanente ne peuvent être mis en service sur les voies du domaine public routier au sens de l'article L. 111-1 du code de la voirie routière et sur les voies privées ouvertes à la circulation publique au sens de l'article R. 163-1 du même code, que s'ils sont munis des marquages CE et NF complémentaires [...] ». Arrêté du 30/09/2011 - Art. 2

Selon la norme NF EN 12899-1, le marquage CE est une certification européenne évaluant la performance des produits dans un référentiel commun.

Selon la norme NF-P98-531, le marquage NF est une certification française stipulant les dimensions de la tôlerie et du décor du panneau.

La plaque d'identité de votre panneau

- L'étiquette CE + NF
7 mentions obligatoires (au dos des panneaux).



Quand la Classe 2 est-elle obligatoire ?

En agglomération :

- Pour tous les panneaux :
 - sur portiques, potences, hauts-mâts ;
 - sur voies au-dessus de 70 km/h.
- Arrêté du 30 janvier 1992. Art. 13.

En rase campagne :

- Pour tous les panneaux implantés au-dessus de 2 mètres.


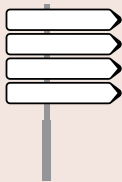

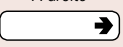
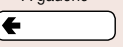
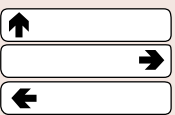
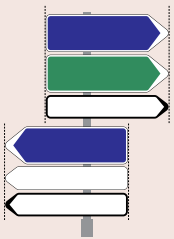
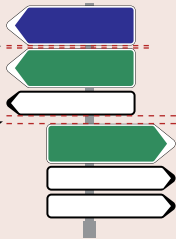
Sur autoroute,

- route à grande circulation :
- Pour tous les panneaux.

CONSEILS D'IMPLANTATION

« La signalisation de direction, y compris celle concernant les lieux publics est de la responsabilité du gestionnaire de voirie. »
Arrêté du 7 juin 1977 - Art. 15.

5 règles d'or pour une signalisation réglementaire

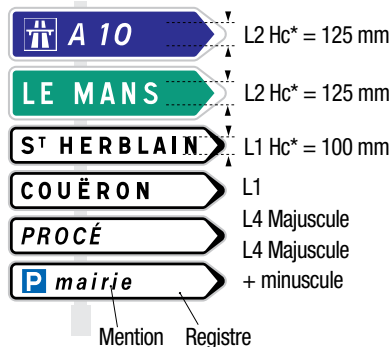
RÈGLE 1	RÈGLE 2	RÈGLE 3	RÈGLE 4	RÈGLE 5
<p>6 mentions maximum sur un même ensemble et ce quel que soit le nombre de directions signalées.</p> 	<p>4 mentions maximum d'une même couleur par direction signalée.</p> 	<p>Ordre des registres</p> <ul style="list-style-type: none"> • La direction : <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p>Tout droit</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>À droite</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>À gauche</p>  </div> </div> • La couleur des registres (bleu - vert - blanc) : deux registres bleus de directions opposées sont présents sur un même ensemble, alors, la priorité va à l'ensemble des registres dont la direction indique la droite. • Un seul registre bleu est présent dans l'ensemble directionnel, alors, la priorité va à l'ensemble des registres où le registre bleu est présent. • Le type de lettrage pour des registres d'une même couleur <div style="margin-left: 20px;"> <p>L1 COUËRON</p> <p>L4 Majuscule PROCÉ</p> <p>L4 Maj + min P mairje</p> </div> 	<p>Alignement vertical des talons et des pointes de flèches</p> <p>Type D43</p>  <p>Type D20</p> 	<p>Interdistances entre registres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calcul de l'interdistance  <ol style="list-style-type: none"> Entre panneaux concernant une même direction : $Hb \cdot 4$ environ. Entre panneaux concernant des directions différentes : $Hb \cdot 2$ environ. <p>*Hb : hauteur de base</p>

Illustrations d'ensembles directionnels répondant aux règles d'Or

Règle n°1

Implanté sur un réseau où la vitesse d'approche est de 90 km/h.

Panneau type D20



* Hc : Hauteur de caractère

Règle n°4



INFO+

Pour le stockage, l'entretien et la protection des panneaux.



SIGNIFICATION DES CARACTÈRES, DES COULEURS DE PANNEAUX, ET DES CARTOUCHES



Les caractères et leur hauteur

La hauteur des caractères est fonction du lieu d'implantation et de la vitesse autorisée.

- On distingue 4 types de caractères : L1, L2, L4 et L5 (voir tableau ci-dessous). Un caractère peut être :
 - **une lettre** (y compris les accents)
 - **un signe** (trait d'union, parenthèses, point...)
 - **un chiffre**
 - **une abréviation courante** (s/, s/s)

Pour la gestion de votre parc de panneaux, pensez à l'outil GEOSIGN®

Vitesse autorisée (en km/h)		≤50	70	90	110	130
Hc en mm	Voiries à caractéristiques autoroutières ou assimilées	-	160	200	250	320
	Autres voiries	100	100	125	-	-

Pour les panneaux implantés sur portiques, potences ou hauts mâts, la hauteur de base (Hc) minimum de caractères est de 250 mm. Pour les panneaux fixés au plafond d'un tunnel de gabarit réduit, une hauteur de base (Hb) plus réduite peut être utilisée pour les caractères des panneaux, sans pouvoir être inférieure à 160 mm.

La couleur des panneaux et les types de caractères à utiliser

Types de panneaux	Types de caractères	Principaux domaines d'emploi
	L2 L4	Sur le domaine autoroutier. Sur le domaine routier, au carrefour de raccordement. Sur le domaine routier pour les panneaux de rabattement vers l'autoroute.
	L2 L4	Signalisation des agglomérations et autres pôles générateurs de trafic qui ont été définis pour les relier.
	L2 L4	Indication de direction à caractère temporaire ou d'exploitation.
	L1 L4	Dans les autres cas.
	L5 L4	Panneaux d'animation sur autoroute. Panneaux d'informations culturelles et touristiques.
	L5	Panneaux de localisation d'entrée de région ou de département.

Les cartouches

	Type	Domaine d'emploi
	E 41	Cartouche à fond vert , caractérisant le réseau européen.
	E 42	Cartouche à fond rouge , caractérisant les routes et autoroutes du réseau national.
	E 43	Cartouche à fond jaune , caractérisant le réseau départemental.
	E 44	Cartouche à fond blanc , caractérisant le réseau communal ou rural.
	E 45	Cartouche à fond vert , caractérisant le réseau forestier.

Les différentes catégories de Signalisation Directionnelle

Type de signalisation	SD1		SD2	SD3	
Dimensions L : longueur panneau H : hauteur sous panneau					
	L ≤ 1,20 m Sur 1 support H = 1 m	1,20 m < L ≤ 2,50 m Sur 2 supports H = 1 m	L ≤ 3,50 m Sur mât H = 2,30 m	L > 2,50 m H = 1 m	Pas de limite de longueur H = 5,50 m
Type de support	Support standard	Support standard	Mât aluminium	Support I ou support SD2	Portique, potence ou haut-mât
Implantation	Réseau à faible trafic en rase campagne		Principaux axes de RD et de RN, agglomérations	Routes importantes RD et RN, route 2 x 2 voies, autoroutes	